Municipalité de
Vufflens-le-Château

Vufflens-le-Château, le 5 mai 2025

# PREAVIS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL GENERAL DE VUFFLENS-LE-CHATEAU

## N° 04/06/25

**Objet : Rapport de la Municipalité au Conseil général sur la gestion de l'année 2024**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation le rapport sur sa gestion pour l'année 2024.

## 1 ADMINISTRATION GENERALE

## 10 Autorités

### Conseil général

Le Conseil général a siégé 4 fois, soit les lundis 29 avril, 24 juin et 28 octobre et 2 décembre 2024 à 20h15.

Au 1er janvier 2024, le Conseil général est constitué de 74 conseillers dont 45 hommes et 29 femmes, alors qu'au 31 décembre 2024, suite aux nouvelles assermentations et démissions, le Conseil général est constitué de 73 conseillers dont 43 hommes et 30 femmes.

Bureau du Conseil après les nominations réglementaires du 26 juin 2023

| | |
|---|---|
| Président | M. Philippe Stalder |
| Vice-Présidente | Mme Katia Barberis |
| Secrétaire (pas d'élection règlementaire) | M. Aurèle Etchegaray |
| Scrutateurs | MM Mathieu Perey et Pierre Zbinden |
| Scrutatrices suppléantes | MM Laurent Gisel et Romain Noirjean |
| Commission des finances et de gestion | Mmes et MM. Francine Dambach Corsten, Sarra Perrin, Dominique Kowalski, Frédéric Charpié, Jean-Christophe Mani et Jean-Philippe Burrus. |

Délégués des associations intercommunales

| | |
|---|---|
| ASIME (Association Scolaire Intercommunale Morges et Environs) | Mme Martine Gloor-Chassot<br>Suppléante : Mme Caroline Leiter |
| AVM (Alimentation en eau potable du Vallon de la Morges) | Mme Marie-Annick Tzaut Pellissier, MM André Bonnefoy, Mathieu Perey, Alexandre Fellrath |
| ERM (Epuration des eaux usées de la Région Morgienne) | M. Tristan Perey |

## Municipalité

La répartition des dicastères est comme suit :

| | |
|---|---|
| **M. Pierre Siegwart,** Syndic<br>Remplaçante : Mme Sylvie Nussbaum | Administration générale – Finances - Informatique - Contrôle des habitants – Pré-Parascolaire «La Vufflantine» - Relations extérieures |
| **M. Philippe Henriod,** Municipal<br>Vice-Syndic<br>Remplaçant : M. Yves-Alain Falcy | Routes - Voirie et déchets - Réseau d'épuration Cours d'eau - Espaces publics - Cimetière - Transports publics |
| **M. Thierry Chollet,** Municipal<br>Remplaçant : M. Pierre Siegwart | Urbanisme - Police des constructions - Défense incendie - Protection civile - Temples et cultes |
| **Mme Sylvie Nussbaum,** Municipale<br>Remplaçant : Thierry Chollet | Enseignement primaire et secondaire - Passeport vacances - Affaires sociales - Affaires culturelles et sportives - Plan canicule - Police |
| **M. Yves-Alain Falcy,** Municipal<br>Remplaçant : Philippe Henriod | Domaines et bâtiments (Vignes, terrains, forêts et bâtiments) - Service des eaux - Tourisme - Sortie des retraités - Energies renouvelables |

Les membres de la Municipalité siègent en principe chaque semaine, le lundi à 17h00, sous la présidence du Syndic.

Cela a représenté 43 séances ordinaires.

Les membres de la Municipalité participent également à des assemblées, séances de travail et représentations en lien avec leur dicastère ou pour représenter la Commune.

### Préavis de la Municipalité

La Municipalité a soumis 10 préavis au Conseil général :

| N° | Titre | Adopté par le Conseil le |
|---|---|---|
| 01/04/24 | Demande d'un crédit de rénovation de CHF 210'000.- pour l'amélioration thermique de la Maison de Commune par le remplacement de l'ensemble des fenêtres, Velux et portes | 29.04.2024 |
| 02/06/24 | Comptes de l'année 2023 | 24.06.2024 |
| 03/06/24 | Rapport de la Municipalité au Conseil général sur la gestion communale de l'année 2023 | 24.06.2024 |
| 04/06/24 | Révision des Statuts du SIS Morget | 24.06.2024 |
| 05/06/24 | Demande d'un crédit complémentaire de CHF 126'000.- lié à la fin des travaux de construction de la crèche (34 places) | 24.06.2024 |
| 06/06/24 | Demande d'un crédit de construction de CHF 600'000.- pour la mise en séparatif du réseau d'assainissement de la zone située entre les chemins du Curbit, de Banniaz et la route du Village | 24.06.2024 |
| 07/10/24 | Arrêté d'imposition pour l'année 2025.<br>Proposition de la Municipalité 62.5.<br>Amendement de la commission de gestion et adopté par le Conseil général: 60.5 | 28.10.2024 |
| 08/12/24 | Budget communal 2025 | 02.12.2024 |
| 09/12/24 | Révision des Statuts de la protection civile du District de Morges | 02.12.2024 |
| 10/10/24 | Règlement relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires | 02.12.2024 |

## 11 Administration

**Rôle électoral – Registre civique**

Quatre votations/élections ont été organisées, les 3 mars, 9 juin, 22 septembre et 24 novembre. Lors du premier scrutin, la Commune comptait 557 électeurs suisses dont 292 femmes et 302 hommes.

**Bourgeoisie – Naturalisations**

La Municipalité a traité sept procédures de naturalisations.

**Gestion des archives**

Pro Archives SA a été mandatée et est intervenue 1 jour en 2024 pour la gestion des archives.

Les documents en pré-archivage sont stockés dans la Maison de Commune et les archives anciennes dans l'abri de protection civile.

**Manifestations organisées par la Commune**

| | |
|---|---|
| 4 mars 2024 | Réception des nouveaux habitants |
| 8 mars 2024 | Dégustation des vins des Communes de Chigny et Vufflens-le-Château |
| 16 mars 2024 | Distribution des sacs de compost |
| 2 mai 2024 | Sortie des retraités |
| 15 juin 2024 | Marché artisanal |
| 17 juin 2024 | Distribution du vin de la commune |
| 8 septembre 2024 | Journée de Commune |
| 19 décembre 2024 | Noël villageois + vente des sapins |

## 13 Personnel

| | |
|---|---|
| Mme Melissa Champod | Secrétaire municipale, depuis le 1er décembre 2021 |
| Mme Evelyne Larpin | Boursière communale, depuis le 1er janvier 2023 |
| M. David Christin | Employé communal de la voirie, depuis le 1er juin 2011 |
| M. Philippe Vuffray | Employé communal des bâtiments, depuis le 1er octobre 2013 |

## 14 Service des intérêts généraux

**Associations régionales**

ARCAM (Association de la Région Cossonay-Aubonne-Morges)

L'ARCAM représente 54 communes et plus de 250 entreprises membres.

Créée en 2009, l'association agit sur le territoire du district de Morges, auprès des Communes et des acteurs de la promotion économique et touristique. Ses activités sont réparties en 4 thématiques : Entreprise & Economie, Territoire & Mobilité, Tourisme, Développement régional.

Son mot d'ordre est : Pour un district uni, ouvert et dynamique !

Cette association est présidée par M. Bertrand Duperrex, Syndic de Vullierens et la direction est assurée par M. Olivier Bally.

La Municipalité est représentée par M. Pierre Siegwart aux assemblées de l'ARCAM.

Notre cotisation à cette association, basée sur le nombre d'habitants, représente CHF 9.80/habitant.

UCV (Union des Communes Vaudoises)

L'UCV est une association faîtière chargée de défendre les intérêts de ses membres et de les promouvoir devant les autorités et le public. Actuellement 278 des 300 Communes vaudoises, soit 92 %, sont membres de l'UCV.

Cette association est présidée par Mme Chantal Weidmann Yenny, Syndique de Savigny. La direction est assurée par M. Eloi Fellay.

La Municipalité est représentée par M. Pierre Siegwart aux assemblées de l'UCV.

Notre cotisation à cette association est composée d'un montant de base de CHF 650.- avec un complément de CHF 1.75/habitant.

AdCV (Association de Communes Vaudoises)

L'AdCV, qui compte 70 Communes membres, est une organisation faîtière qui défend les intérêts des petites et moyennes Communes. Son but est de renforcer la responsabilité des Communes et défendre leur autonomie.

L'association est présidée par M. Alain Jaccard de Denens et le secrétaire général M. Loïc Hautier.

La Municipalité est représentée par M. Pierre Siegwart aux assemblées de l'AdCV.

Notre cotisation à cette association, basée sur le nombre d'habitants, représente CHF 3.10/habitant.

**Promotion de la Commune**

Vufflinfos

Le Vufflinfos est rédigé par la Municipalité avec la participation d'habitants du village. Il est distribué fin janvier et fin août. Son impression couleur sur papier glacé est confiée à une imprimerie de Morges.

Site internet + CommuneApp

Le site internet et l'application sont régulièrement mis à jour. Ils sont une source d'informations diverses pour ses visiteurs.

Page Facebook

La page Facebook « Vufflens-le-Château officiel » est régulièrement alimentée par les annonces de manifestations, les photos de ces dernières et des informations diverses.

## 15 Affaires culturelles et loisirs

**Sociétés locales**

Notre Commune compte 7 sociétés locales actives : Le chœur d'hommes « La Concorde », la Gym-dames, l'Association du Marché artisanal de Vufflens-le-Château, l'Association des Parents d'Elèves de Vufflens-le-Château et Environs (APEVE), Vuffl'Ambiance Culture Club, VufflensBouge ainsi que la Jeunesse de Vufflens et Chigny.

La Municipalité soutient les sociétés locales par des subventions annuelles et la mise à disposition gratuite des locaux communaux.

**Autres sociétés/associations**

La Municipalité soutient le Passeport-vacances Morges et environs en lui accordant CHF 85.- par enfant de Vufflens-le-Château (6 passeports en 2024). Mme Sylvie Nussbaum représente la Commune auprès de cette association.

## 16 Tourisme

**Association Morges Région Tourisme**

Le tourisme du district de Morges est géré par l'association « Morges Région Tourisme » dont 47 communes sont membres.

Cette association est présidée par M. Yves-Etienne Kahn et dirigée par Mme Jacqueline Ritzmann.

La Municipalité est représentée par M. Yves-Alain Falcy aux assemblées.

Morges Région Tourisme (MRT) promeut le concept du « Slow destination » avec une identité d'acteur incontournable du tourisme lent qui rallie tous les acteurs du tourisme autour du slogan « prendre le temps et savourer l'instant dans la nature, l'art de vivre, le patrimoine et la culture ».

Notre cotisation à cette association, basée sur le nombre d'habitants, représente CHF 3.-/habitant.

**Autres**

Notre Commune est également membre de Vaud Rando.

Chaque année elle parraine également la Fête de la Tulipe en finançant un massif de 1'000 bulbes pour un montant de CHF 300.-.

## 17 Sports

La Municipalité soutient les clubs sportifs de la région qui en font la demande par un versement annuel de CHF 50.- par enfant du village qui en est membre. Un soutien a ainsi été accordé à 16 sociétés sportives ayant 65 enfants actifs dans notre Commune (total CHF 3'250.-).

Notre Commune participe également aux frais de fonctionnement de la piscine et de la patinoire de Morges à hauteur de CHF 2.55/habitant.

## 18 Transports publics

Les transports régionaux sont financés par les Communes du bassin versant selon un système de coefficients tenant compte de l'offre de transports pour chacune des Communes.

Notre participation est de CHF 98'393.25.

**MBC SA**

Les Communes le long de la ligne ferroviaire du Bière-Apples-Morges sont représentées au Conseil d'administration des MBC par M. Vincent Jaques, Municipal de Morges, Président et Mme Marie-Christine Gilliéron, Syndique de Hautemorges, Vice-Présidente.

Monsieur Philippe Henriod participe à l'assemblée générale ainsi qu'à une présentation aux communes.

## 19 Service informatique

Le budget informatique (abonnements et contrats de licence et maintenance de l'équipement) représente un montant de CHF 23'028.15.

## 2 FINANCES

La Commission de gestion et finances contrôle le budget et les comptes. De plus une visite en relation avec un poste budgétaire est organisée chaque année avec la participation de la Municipalité.

**Dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence de CHF 15'000.- par rubrique budgétaire :**

- Pas utilisée.

**Autorisation de statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles et de droits réels immobiliers jusqu'à concurrence de CHF 50'000.- par cas :**

- Pas utilisée.

**Autorisation d'acquisition de participations dans les sociétés commerciales jusqu'à concurrence de CHF 50'000.- par cas :**

- Pas utilisée.

**Autorisation de plaider :**

- Pas utilisée.

# 3 DOMAINES ET BATIMENTS

## 31 Terrain

Les surfaces agricoles et arboricoles représentent 14,93 hectares et sont louées aux entreprises agricoles de notre village.

## 32 Forêts

Les forêts se situent dans les ravins de la Morges. Elles sont régulièrement entretenues. Elles permettent la vente de bois de feu. En 2024, les forêts ont fourni 30 stères de bois de feu dont 23 ont vendus aux habitants.

La gestion et l'exploitation des forêts sont gérées par le triage Ballens – Mollens.

## 33 Vignes

Notre vigne de 0,42 hectares situés en Jérusalem, est exploitée par Perey Vignerons-encaveurs. Elle est également appelée « Vigne des célébrités ».

Une vente du vin est réalisée par souscription et sa distribution est organisée dans le courant du mois de juin.

En 2024, 70 cartons de 6 bouteilles de vin blanc élevé par la Cave de la Côte à Tolochenaz et 50 cartons de 6 bouteilles de vin rouge élevé par Perey Vignerons-encaveurs à Vufflens-le-Château ont été vendus aux habitants.

## 35 Bâtiments communaux

La grande salle de la Maison villageoise ainsi que le local du Blétru, situé dans l'abri de protection civile, peuvent être loués par les habitants à un tarif préférentiel.

La grande salle, le local du Blétru, la salle du Curbit et la salle du Conseil sont mis gracieusement à disposition des sociétés locales.

## 352 Maison villageoise

La maison villageoise a été utilisée pour quatre soirées du chœur d'hommes « La Concorde » en avril, pour une soirée chanson française « Les années 80 » en octobre, un vide-dressing en novembre ainsi que pour les séances du Conseil général. Elle est également utilisée pour diverses autres manifestations.

## 353 Maison de Commune

La gestion de la location des trois appartements est confiée à une régie immobilière.

## 354 Eglise

Le groupe EcoEglise de la paroisse réformée de St-Prex-Lussy-Vufflens a fait un éco-diagnostic afin de proposer des améliorations énergétiques et favoriser la biodiversité sur le terrain autour de l'église.

## 355 Complexe scolaire

L'entretien des extérieurs du collège est confié à un paysagiste de la place.

# 4 TRAVAUX

## 41 Service de l'urbanisme

Le nouveau Plan d'Affectation Communal (PACom) entré en vigueur le 20 février 2023, a permis de développer des nouveaux projets de construction.

## 42 Police des constructions

**Police des constructions**

La Municipalité fait appel à ses mandataires pour effectuer les contrôles de conformité des projets de constructions, des dossiers thermiques, des diagnostics amiante et toutes les mesures de prévention exigées par la législation ainsi que le contrôle final des constructions.

7 permis de construire/démolir ont pu être délivrés et 4 permis d'habiter/utiliser ont été octroyés.

**Protection des arbres**

4 autorisations ont été délivrées pour l'abattage de divers arbres protégés selon les dispositions du règlement communal.

## 43 Routes

Le nettoyage des routes est effectué 1 fois au printemps au moyen d'une grande balayeuse. Les trottoirs et les bords de routes sont nettoyés 4 fois avec une balayeuse plus petite. Ces travaux sont effectués par des entreprises spécialisées.

L'éclairage de la route cantonale a été équipé en LED (3ème étape). Nous avons également changé le projecteur pour l'éclairage du Château (LED).

Suite aux inondations du 25 juin 2024, nous avons refaits les banquettes avec du tout-venant stabilisé aux chemins du Pont-de-Vaux et de la Rochette.

## 44 Parcs, promenades, cimetière

L'entretien régulier est effectué par notre employé communal.

## 45 Ordures ménagères et décharge

**Valorsa SA**

Depuis 1969, la société Valorsa, située à Penthaz, a reçu le mandat, au travers d'une convention, d'aider notre Commune à gérer ses déchets. Comme pour les 95 Communes situées entre l'Ouest lausannois et la Vallée-de-Joux, notre Commune dispose d'un appui technique et administratif

pour trouver les meilleures solutions possibles afin d'éliminer les déchets en respectant la législation.

Le président de cette société est M. Gregory Wyss.

La Municipalité est représentée par M. Philippe Henriod à l'assemblée générale de Valorsa et de CRIDEC.

Quantités de déchets récoltés sur le territoire de notre Commune

| Genre de déchets | 2021/tonnes | 2022/tonnes | 2023/tonnes | 2024/tonnes |
|---|---|---|---|---|
| Ordures ménagères | 89,20 | 83,61 | 86,09 | 83,24 |
| Déchets végétaux | 166,50 | 101,00 | 82,90 | 90,00 |
| Déchets méthanisables | 95,45 | 85,36 | 97,88 | 92,05 |

La taxe déchets est restée fixée à CHF 85.- pour les habitants.

Les parents de 15 jeunes enfants ont bénéficié de sacs gratuits pour un total de 128 rouleaux de 17 litres.

Une vente de sacs de compost a été organisée le 16 mars 2024. 70 sacs de 25 litres et 61 sacs de 40 litres ont été commandés.

**Collecte des déchets méthanisables**

Une moyenne de 92,62 kg de bio-déchets par habitant a été récoltée. A titre de comparaison, la quantité moyenne de déchets organiques livrés correspond à environ 65 kg par habitant sur un bassin de population de 300'000 habitants des Communes affiliées à Ecorecyclage.

Ces matières organiques sont une importante source d'énergie renouvelable. Elles sont valorisées et transformées en biogaz et en compost.

**Déchèterie intercommunale de Riond-Bosson (Morges)**

La Municipalité est représentée par M. Philippe Henriod. Il a participé à une séance avec les représentants des communes concernées.

## 46 Réseaux d'égouts, d'épuration

**ERM**

Nous faisons partie de l'ERM (Association intercommunale pour l'Epuration des eaux usées de la Région Morgienne) qui regroupe 15 Communes.

Cette association est présidée par M. Christian Maeder, Syndic d'Ecublens et dirigée par Mme Caroline Villard.

La Municipalité est représentée M. Philippe Henriod au Conseil intercommunal. Il a participé à 3 séances.

**Réseau communal**

Un curage et passage de caméra a été réalisé dans le secteur 1, soit le haut de la Louye, le Carolet, le chemin du Verger et le chemin du Bon.

## 47 Cours d'eau et digues

## Curbit

Nettoyage et remise en état des berges du canal du Curbit, sur environ 200m, à la sortie du Village en direction de Bussy-Chardonney (2ème étape).

Suite aux inondations du 25 juin 2024, nettoyage du Curbit entre Vufflens-le-Château et Bussy-Chardonney à la hauteur de la Tuilière.

Des éléments en béton en forme de U ont été posés sur une distance de 14m à la hauteur du Marais.

Un enrochement a été réalisé sur la Morges à la hauteur du Pont-de-Vaux (suite à la crue du 25 juin 2024).

Suite à une intempérie, des arbres ont été abattus et débardés le long du Blétru, entre l'école et le passage sous voie.

# 5 INSTRUCTION PUBLIQUE & CULTES

## 51 Enseignement primaire

**Etablissement primaire de Morges-Ouest**

Le collège de la Burtignière a accueilli 23 élèves de 7-8P en provenance de Vufflens-le-Château à la rentrée scolaire 2024.

La direction de l'établissement primaire de Morges Ouest est assurée par M. Fabien Descoeudres.

**Classes du collège de Vufflens**

Lors de la rentrée d'août 2024, notre collège comptait 76 élèves, dont 38 de Vufflens-le-Château, 13 de Chigny, 12 de Tolochenaz, 1 élève de Bremblens et 12 élèves de Morges.

Des séances de coordination pour améliorer la prise en charge (transport/repas) ont été organisées.

**ASIME**

L'ASIME (Association Scolaire intercommunale de Morges et environs) est composée de 10 communes.

Son directeur administratif est M. Vincent Hacker.

Le comité de direction dont fait partie Mme Sylvie Nussbaum, s'est réuni en 2024 chaque mois. Il est présidé par M. Andreas Sutter.

L'ASIME gère les transports scolaires, la mise à disposition des locaux scolaires, les camps scolaires ainsi que le Centre Marcel Barbay dont elle est propriétaire. Elle s'occupe des devoirs surveillés ainsi que de la gestion du cabinet dentaire.

Conseil intercommunal

Le Conseil intercommunal composé de 27 membres s'est réuni 2 fois pour approuver notamment les budgets et les comptes.

La Municipalité est représentée par M. Pierre Siegwart au Conseil intercommunal.

Conseil d'établissement

Le Conseil d'établissement est composé de 24 membres issus à parts égales des 4 quarts suivants : les parents, les professionnels de l'école, la société civile et les autorités.

**L'Association « La Vufflantine » accueil parascolaire et crèche**

L'Association « La Vufflantine », composée des communes de Chigny et Vufflens-le-Château gère l'accueil collectif de jour parascolaire (UAPE) jusqu'à 60 places et une crèche (CVE) ouverte depuis août 2023 jusqu'à 34 places avec une prise en charge des enfants de 7h00 à 18h30.

L'UAPE est ouverte pendant les périodes scolaires et organise des camps d'une semaine pendant

les vacances. Tandis que la crèche est ouverte pendant toute l'année, sauf deux semaines en été et une à Noël.

Le Comité de direction, qui se réunit à dix reprises par année, se compose comme suit :

M. Pierre Siegwart, Vufflens-le-Château, Président

Mme Virginie Decurnex Baumann, Chigny, Vice-Présidente

Mme Sylvie Nussbaum, Vufflens-le-Château

Mme Ana Calado, représentante de l'APEVE

Mme Marie Lamy, représente des parents

Mme Iris Montero Javega, Directrice de « La Vufflantine »

## 52 Enseignement secondaire

A la rentrée d'août 2024, 53 élèves de Vufflens-le-Château étaient scolarisés au collège de Morges Beausobre.

La direction est assurée par M. Cyril Mignot.

## 58 Temples et cultes

La Municipalité, représentée par M. Thierry Chollet, a participé aux différentes assemblées de la paroisse protestante (2) et catholique (1).

Notre Commune a participé aux frais de service des organistes et à divers frais d'exploitation de salles de paroisses protestantes voisines pour un montant de CHF 906.-, ainsi qu'aux frais de cultes et aux investissements de la paroisse catholique pour un montant de CHF 6'022.-.

# 6 SECURITE PUBLIQUE

## 60 Police

Le maintien de la sécurité et de l'ordre public est assuré par la Police cantonale qui peut soutenir notre Commune avec les entités d'appui suivantes : Répondant de proximité, Poste mobile de gendarmerie, Gérant de sécurité, Gendarmerie mobile, Bureau de la législation, Radar, Prévention routière et Groupe judiciaire de la police de sûreté.

Notre participation aux coûts de la Police cantonale se monte à CHF 162'838.-.

## 61 Police communale

La Municipalité mandate une entreprise de sécurité privée pour la surveillance des bâtiments communaux avec des rondes effectuées de nuit. Pour la prévention routière, elle peut installer un radar notamment devant l'école et le long de la route villageoise.

L'entreprise de sécurité a coûté CHF 3'459.20.

## 62 Office de la population

**Evolution de la population**

Selon le relevé officiel, notre Commune comptait 832 habitants, dont 654 suisses et 178 étrangers au 31 décembre 2024.

Ces chiffres nous sont communiqués par le Canton en fonction du RCPers (Registre Cantonal des Personnes) à qui nous faisons parvenir toutes les mutations et d'Infostar (Registre de l'Etat civil) qui nous transmet les mutations d'état civil.

Les personnes dont la demande initiale de permis est en cours de traitement et celles au bénéfice d'un permis L de courte durée ne sont pas comptées dans cette statistique annuelle.

Nombre de mutations enregistrées :

- 50 arrivées
- 91 départs
- 19 changements d'adresse à l'intérieur de la Commune
- 5 naissances
- 2 décès
- 4 mariages, 0 séparation, 1 divorce

**Cartes d'identité et passeports**

16 demandes de carte d'identité ont été traitées.

Les demandes groupées passeport + carte d'identité sont traitées directement par le Centre de biométrie à Lausanne.

## 65 Service Incendie et secours

**SIS Morget**

Le président du comité de direction est M. Yves Schopfer, Syndic de Vaux-sur-Morges et le commandant est le Major Thierry Charrey.

La Municipalité est représentée par M. Thierry Chollet au Conseil intercommunal (2 séances) et une assemblée générale.

Le SIS Morget est composé de 24 Communes de la région morgienne et 200 (211 en 2023) sapeurs-pompiers volontaires.

En 2024, le SIS Morget est intervenu à 400 reprises (424 en 2023). 94 interventions ont été effectuées la nuit, 145 le weekend et 161 durant la semaine en journée.

Notre participation financière à cette association, basée sur le nombre d'habitants, représente CHF 31.90/habitant (CHF 33.29/habitant en 2023).

## 66 Protection civile

**Protection civile District Morges**

Notre Commune est intégrée à l'organisation du District de Morges. Elle regroupe les 62 Communes du district, soit un bassin de 88'437 habitants au 31.12.2024.

Le Comité de direction est présidé par M. Christian Franco, Municipal à Denges.

La Municipalité est représentée par M. Thierry Chollet au Conseil intercommunal (2 séances).

Le commandement de cette organisation est assuré par le Lt col Laurent Sunier.

Notre participation financière, basée sur le nombre d'habitants, représente un montant de CHF 20.92/habitant (CHF 20.13/habitant en 2023).

## 67 Police du Commerce

**Manifestations - Permis temporaires**

4 autorisations ont été délivrées (soirées de la Concorde, Vuffl'ambiance, Vide-dressing et le Marché artisanal).

# 7 AFFAIRES SOCIALES

## 71 Service social

**ARASMAC**

L'ARASMAC, Association Régionale pour l'Action Sociale Morges-Aubonne-Cossonay, regroupe les 56 Communes du district de Morges.

Le Comité de direction est présidé par Mme Valérie Induni, Syndique à Cossonay.

L'association est dirigée par M. Anthony Vieira.

La Municipalité est représentée par Mme Sylvie Nussbaum au Conseil intercommunal.

Nos participations financières en 2024 se sont élevées à CHF 5842.-- pour l'ARASMAC (et divers).

**Fondation de La Côte**

En tant que fondation de droit privé d'utilité publique, la Fondation de la Côte est chargée de mettre en œuvre, sur le district de Nyon et une partie du district de Morges, la politique d'aide et de soins à domicile et de déployer des mesures en matière de promotion de la santé et de prévention découlant de la Loi sur l'Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile (AVASAD).

La Fondation de La Côte gère 9 centres médico-sociaux (CMS). Notre Commune est rattachée au CMS de Morges-Ouest.

**Espace Prévention Morges-Aubonne**

Rattaché à la Fondation de La Côte, l'Espace Prévention de La Côte (EP) est un acteur régional du dispositif de prévention et de promotion de la santé du Canton de Vaud.

Les EP s'adressent à tous, de la petite enfance aux seniors.

Notre participation financière, basée sur le nombre d'habitants, représente CHF 2.50/habitant.

## 72 Prévoyance sociale

La participation prévisionnelle de notre Commune à la facture sociale de l'Etat de Vaud pour l'année 2024 représente un montant de CHF 1'677'805.- (soit des acomptes réguliers pour un total de CHF 1'578'188.-, ainsi qu'un complément à payer de CHF 99'616.-), qui couvre les subventions assurance maladie, le Revenu d'Insertion (RI) et la participation cantonale à l'assurance chômage, les subventions et aides aux personnes handicapées, les prestations pour famille et autres prestations sociales ainsi que les bourses d'étude et d'apprentissage.

# SERVICES INDUSTRIELS

## 81 Service des eaux

**AVM**

La gestion de l'eau et la facturation de celle-ci aux particuliers sont assurées par l'AVM, Association intercommunale d'Alimentation en eau potable du Vallon de la Morges, pour les Communes de Hautemorges (village de Bussy-Chardonney), Chigny, Clarmont, Echichens (village de Monnaz), Vaux-sur-Morges, et Vufflens-le-Château.

Le Comité de direction est présidé par M. Charles-Henri de Luze, Syndic de Chigny. M. Yves-Alain Falcy est membre du comité de direction et délégué à l'assemblée générale de la SAGEP (SA de Gestion des Eaux du Penezy).

La Municipalité est représentée au Conseil intercommunal par Mme Sylvie Nussbaum et M. Philippe Henriod (2 séances).

L'eau de source fournie à notre population provient du Bois de St-Pierre (Sévery-Vullierens), du Bochat (hauts de Bussy-Chardonney) et des forêts et plaine entre Froideville et Yens. La ville de

Morges peut assurer en cas de nécessité un complément en eau provenant de la nappe du Morand à Montricher.

L'année 2024 a été marquée par l'intégration dans l'AVM d'un sixième membre, la Commune de Clarmont, et la pose d'une nouvelle conduite d'eau reliant Clarmont au réseau d'eau de l'AVM.

En prévision d'une année sèche, le niveau d'eau des nappes phréatiques a été strictement contrôlé afin d'éviter qu'une diminution du débit des sources ne nécessite la mise en place de restrictions d'eau et une alimentation en eau principalement par de l'eau en provenance de la ville de Morges.

## 86 Energies renouvelables

19 demandes de subventions ont été soumises à la Municipalité dans le cadre du règlement sur le fonds communal pour encourager les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

Le versement de la subvention intervient à la fin des travaux, sur présentation des factures.

CHF 33'090.- de subventions ont été versées en 2024 après l'achat de 10 vélos à assistance électrique, 8 poses de panneaux solaires photovoltaïques, 4 poses de pompes à chaleur air-eau, 2 poses de pompes à chaleur sol-eau (géothermie), 2 améliorations thermiques et un examen thermographique CECB Plus.

# CONCLUSIONS

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité a l'honneur de vous prier, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

**LE CONSEIL GENERAL DE VUFFLENS-LE-CHÂTEAU**

- vu le préavis N° 04/06/25 de la Municipalité,
- entendu le rapport de la Commission des finances et de gestion,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**d é c i d e**

**de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'année 2024.**

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 28 avril 2025.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic : La Secrétaire :

P. Siegwart M. Champod

MUNICIPALITE DE VUFFLENS-LE-CHÂTEAU

Adopté par le Conseil général dans sa séance du 23 juin 2025.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président : Le Secrétaire :

Ph. Stalder A. Etchegaray